



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Ville du MÉE-SUR-SEINE

DÉPARTEMENT  
DE SEINE-ET-MARNE

CANTON  
DU MÉE-SUR-SEINE

## OBJET :

N° 11.04.160

## EDIFICATION DE CLOTURE

Date de Convocation :

20 Avril 2011

Date d’Affichage :

21 Avril 2011

Nombre de Conseillers

en exercice :

35

Nombre de Présents :

29

Nombre de Votants :

34

L’an deux mille onze, le vingt huit avril à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de M. Franck VERNIN, Maire.

Étaient Présents : Mme ANTIGNAC, M. DAUVERGNE, Mme VERNON, M. DURAND, Mme BAK, M. LE CORRE (sorti au vote du point n° 10), Mlle CHERIFI, M. THIRION, Mme BERRADIA, M. QUILLAY, Mme KOWALCZYK, Mme PRONO, MM. SORET et AURICOSTE, Mmes SAUSSEY-MAJEWSKI et MARYNIAK, M. GENET, Mmes MEUNIER et VICTOR, M. DIDIERLAURENT, Mme VIDAL, MM. GACEM, Mme Maria FERREIRA, MM. POUPARD et SAMYN, Mme LAFOY, M. GUERIN, Mme JOVIN.

Excusés Représentés : Monsieur BAMA avait donné pouvoir à Mme BERRADIA, M. LOMBARD à M. QUILLAY, Mme DICOP à Mme PRONO, Mme SEIFERT à Mme VICTOR, Mme Ghislaine FERREIRA à M. SAMYN,

Absent : M. AHOYO

Madame Josette ANTIGNAC a été nommée Secrétaire de Séance.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l’Urbanisme et notamment l’article R. 421-12,
- Vu le Plan Local d’Urbanisme,
- Considérant l’intérêt pour la Commune de conserver la cohérence et l’harmonie des clôtures dans un même quartier,
- Considérant que la délivrance d’une déclaration préalable pour l’édification de clôture est l’un des moyens mis à la disposition des communes pour parvenir à cet objectif,
- Considérant la volonté communale de permettre l’application des règles contenues dans le règlement du Plan Local d’Urbanisme, fixant notamment les caractéristiques des clôtures ; ceci sur l’ensemble de la commune,

le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de soumettre à déclaration préalable les travaux d’édification de clôture sur la totalité du territoire communal.

**DIT** que la présente délibération fera l’objet d’un affichage en mairie durant un mois et d’une mention dans le journal local « La République de Seine-et-Marne ».

**DIT** qu’une copie de la présente délibération sera adressée à la Préfecture et à la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne.

Déposé en Préfecture le - 6 MAI 2011  
Publié / Notifié le - 6 MAI 2011

Certifié exécutoire

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général  
des Services



Pierre LAFAYE



Le Maire

Franck VERNIN

Pour extrait conforme,  
Fait au Mée-sur-Seine, le 3 Mai 2011